L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 23 MAI 1889. 62me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 23 MAI 1889,

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Vente continuée.

Par Vincent & Cie, au local No 129 rue Royale—Le contenu du dit local, comprenant mouchoirs, fichus cravates, bonneterie, chemises de dessous, dentelles, éventails, jouets, bijouterie, installations, etc.

Les vins de raisins secs, en France.

Le *Petit Journal*, de Paris, qui mène une campagne très active contre le renouvellement des traités de commerce, s'est occupé, récemment, de la question des vins de raisins secs. Il signale les plaintes que le syndicat des viticulteurs de France, dont M. Paul Leroy Beaulieu, l'un des chefs de l'école libre-échangiste, est le président, ne cesse de faire entendre. Il mentionne la pétition adressée, par ce syndicat, à M. le ministre du commerce, pour réclamer la dénonciation du traité franco-turc,—qui expire au mois de mai 1890,—et un relèvement de la taxe de douane sur les raisins secs.

Mais la note la plus pressante—écrit il—a été donnée par la chambre de commerce de Perpignan, dans une lettre également adressée au ministre du commerce.

Il s'agit du traité avec l'Italie, au renouvellement duquel la chambre de commerce de Perpignan s'oppose énergiquement, au nom des intérêts de toute la région viticole, dont la situation—dit le président—est des plus fâcheuses.

Les vins français se vendent—ajoute t-il—avec une extrême lenteur et à des prix qui sont loin d'être rémunérateurs. Des vins de 9 à 9 degrés se vendent avec peine de 10 à 12 francs l'hectolitre ; de jolis vins de 10 à 12 degrés trouvent difficilement preneurs à 18 et 20 francs. Cette dépréciation des cours a entraîné une baisse des salaires dans les campagnes, les prix des journées varient de 2 fr. à 2 fr. 25 ; les ouvriers des villes trouvent à peine du travail, et l'émigration commence son œuvre de dépeuplement.

La chambre de commerce de Perpignan invoque le témoignage du *Bulletin de la Chambre de commerce de Barcelone*, et affirme que de très notables quantités de vins italiens, alcoolisés jusqu'à 18°, continuent d'arriver en France par les ports espagnols.

Cette pratique est favorisée par le traité espagnol du 22 avril 1888, contre lequel la chambre de commerce de Perpignan invite le gouvernement français à protester, tout au moins en ce qu'il favorise l'entrée, en France, des vins italiens mélangés aux vins espagnols.

Voici une des conclusions de cette lettre :

Ce n'est plus du phylloxera que nous souffrons ; nous en sommes venus à peu près à bout, et nous avons la certitude de reconstituer complètement nos beaux vignobles dans un délai rapproché, si l'on veut s'occuper enfin de nos intérêts.

Ce sont ces odieux et si pesants traités de commerce, conclus dans une heure d'affolement et ayant encore tués les à vivre, qui causent de nos souffrances.

De tous côté s' il nous vient des raisins secs et des vins ; nous sommes le point de mire de l'Espagne, du Portugal, de la Dalmatie, de la Grèce, de la Hongrie, toutes ces nations se sont mises à nous inondées, et nous, nous ne pouvons faire leur lutte par suite de la faiblesse de nos gouvernants.

Ce sont là des paroles qu'il faut méditer en effet. Il est bon de rappeler — et le *Petit Journal* le fait fort à propos — qu'une des raisons qui ont amené le vote de la loi, les pouvoirs publics à conclure des traités de commerce, a été de favoriser l'exportation des vins français. Or, ce sont les viticulteurs qui réclament le plus énergiquement, aujourd'hui, contre ces "odieux traités."

Pourquoi ?—dit, en conclusion, notre confrère. Parce que la situation a changé du tout au tout, et que, d'exportateurs que nous étions alors, nous sommes devenus, par la force des choses, importateurs de vins, puisque l'étranger, en 1888, nous en a vendu pour 442 millions et demi de francs.

Tant il est vrai qu'en ces matières délicates il n'y a rien d'absolu ; que les situations se modifient souvent avec une extrême rapidité ; que ce qui semblait bon, utile et pratique, hier, peut devenir nuisible demain.

La conséquence qui se dégage de ces faits, c'est que le système des traités de commerce à longue échéance semble fort attaqué, sinon condamné, et que les pouvoir publics devront y regarder à deux fois avant de se lancer à nouveau dans cette voie.

Chaque année accroit la popularité du Pectoral Cerise d'Ayer. Recommandé pour toutes les affections des poumons.

Le journal "L'Abeille de la Nlle-Orléans" est mis gratuitement à la disposition des visiteurs de l'Exposition Universelle de 1889 à Paris, au bureau des Renseignements (Commissariat), à la Section des Colonies françaises, Esplanade des Invalides.

—Une personne souffrant du mal de mer se s'inquiète guère de la tempête qui fait rage. Peu lui importe si elle tombe à l'eau ou non ; mais, si elle boit un verre de "Hostetter Stomach Bitters", elle en éprouve du bien et s'intéresse encore à la vie. Cet excellent correctif rend possible l'eau salée que, souvent, on se voit forcé de boire, et qui, pourtant, nuit tant à la santé, à cause des impuretés qu'elle contient et qui font naître des désordres à l'estomac ou foie, aux intestins. Pour le matin, le voyageur, le pionnier de l'Ouest, le mineur, le "Bitters" est souverain. Il les met à l'abri des atteintes de la "malaria" dont le virus peut être dans l'atmosphère ou l'eau. C'est aussi un remède parfait pour les personnes en vie ant à des travaux fatiguants l'esprit et le corps, ainsi que pour les personnes débiles et nerveuses ; il les soulage promptement et leur rend la vigueur.

La santé de M. Boulanger.

On télégraphie de Londres, 9 mai, au *XIXe Siècle* :

"Les amis du général Boulanger sont vivement préoccupés par l'état de santé du général.

"Depuis son départ de Paris, en effet, et surtout depuis son installation à Londres, le général Boulanger a réellement beaucoup changé et vieilli, et sa santé donne de sérieuses inquiétudes à son entourage.

"Est-ce la suite de la syncope dont il avait été frappé au restaurant Durand quelques jours avant sa fuite de Paris ? Est-ce excès de fatigue ? Quoi qu'il en soit, et malgré les efforts qu'il fait pour cacher aux yeux de tous son état réel, le général paraît assez gravement atteint.

"Un repos nécessaire lui a été formellement recommandé."

LES PICK-POCKETS A L'EXPOSITION.—Dans la journée du 9 mai, les agents de la sûreté chargés spécialement de la surveillance des pick pockets à l'Exposition ont arrêté les nommés Landriat (Antonio), Escorpolne (Pietro), tous deux sujets italiens, en flagrant délit de vol à l'escroquerie. Depuis le 5 mai, le nombre des pick-pockets arrêtés s'élève à dix sept. Ce sont tous des Italiens, des Espagnols et des Allemands. Pas d'Anglais.

Les chambres correctionnelles se montrent excessivement sévères et déjà trois Espagnols ont été condamnés chacun à cinq ans de prison.

Le service anthropométrique est d'une très grande utilité pour la découverte de l'identité des malfaiteurs et c'est grâce à lui que ces individus, qui donnent tous de faux noms, sont reconnus comme des récidivistes. [illegible] grande partie [illegible] au service [illegible] au service [illegible] au service